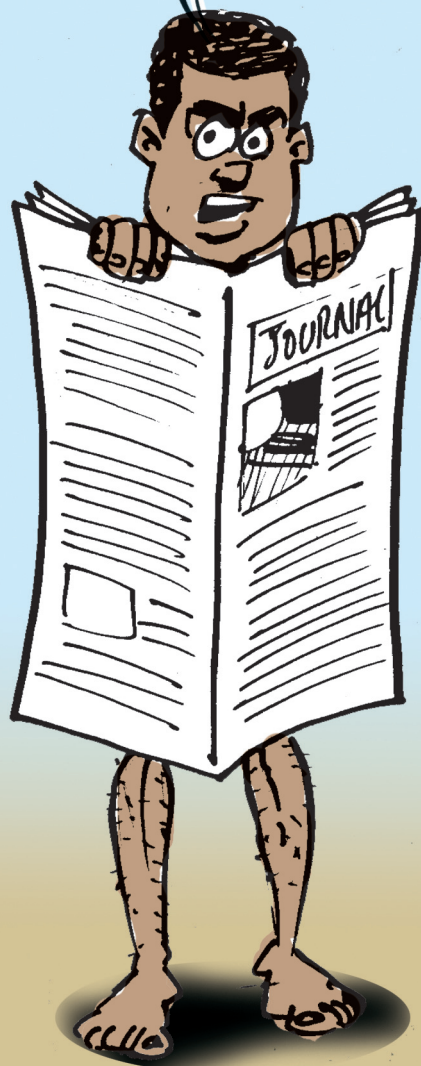


Réflexions sur Médias, Communication, Ethique et Déontologie



Je préfère rester
dévêtu mais digne, que
vêtu mais vendu.



LE JOURNALISTE FACE AUX EXIGENCES DE L'ÉTHIQUE

— x —

« Je crois au métier de journaliste. Je crois que la presse est investie d'une mission au service du peuple ; que tous ceux qui travaillent pour elle sont, sous leur responsabilité pleine et entière, des éducateurs d'opinion ; que s'ils se fixaient un moindre objectif, ils trahiraient de ce fait la confiance dont ils sont dépositaires. Je crois qu'une pensée et une conscience claires, l'exactitude et la bonne foi sont les bases fondamentales de tout bon journaliste. Je crois qu'un journaliste ne doit accepter d'écrire que ce qu'en son âme et conscience il estime être la vérité. »

Cet extrait du credo des journalistes, tel que pensé par Walter Williams, premier doyen de l'Ecole de journalisme de l'Université du Missouri (USA), plante si bien le décor des exigences de l'éthique journalistique. En effet, on peut repérer plusieurs textes fondamentaux dans lesquels les journalistes ont essayé d'inscrire les règles qu'ils s'engagent librement à respecter. Cela peut s'appeler code de déontologie, code de la presse, charte ou éthique professionnelle. L'exercice du journalisme comporte des droits et des devoirs, des libertés et des responsabilités.

L'éthique : balise de la responsabilité du journaliste

L'éthique du journaliste est un ensemble de règles contraignantes à respecter avec rigueur :

- être responsable des informations à donner, et les donner fidèlement, ne pas cacher aux lecteurs ou aux auditeurs ce qui risque de se savoir, en se gardant toutefois de savoir se taire. Tout ceci, fait avec professionnalisme. Bref, dans ses grandes lignes, elle veut que le journaliste prenne la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes ; qu'il tienne la calomnie, la diffamation et les accusations sans preuve, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge, pour des plus graves fautes professionnelles ; qu'il ne reconnaisse que la juridiction de ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel ;
- qu'il n'accepte que des missions compatibles avec sa dignité professionnelle et s'interdise d'invoquer un titre ou une qualité imaginaire pour obtenir une information ou surprendre la bonne foi de quiconque ; qu'il ne sollicite pas la place d'un confrère ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures ; garde le secret professionnel ; n'abuse jamais de la liberté de la presse dans une intention intéressée. Enfin qu'il ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations, seraient susceptibles d'être exploitées. Voilà en substance ce que veut la morale que l'on retrouve dans le code de déontologie qui est le bréviaire des journalistes et autres professionnels de la communication.

Dans l'histoire de la presse, on a vu des médias faire ou défaire des gouvernements, et dans leur rôle de "chien de veille", rappeler aux gouvernants leurs devoirs. Certains médias oublient malheureusement aujourd'hui leur rôle de contrepouvoir pour s'inféoder avec zèle à des structures de pouvoir (politique, économique, religieux ou autre). En glissant sur

ce terrain de la manipulation des opinions ou des consciences, les confrères vont droit dans le mur de la dérive pour s'engouffrer dans le non-respect de l'éthique professionnelle.

Au Togo, la liberté d'expression est garantie par la Constitution. En brandissant cette disposition de la loi fondamentale, certains confrères, sans égard pour l'intégrité des personnes et des biens ou pour le respect de l'ordre et de la moralité publique, n'hésitent pas à manipuler leur plume pour détruire par les mots. De temps à autre, des journalistes ou des patrons de presse sont soit poursuivis dans des procès en diffamation, soit rappelés à l'ordre par les instances de régulation ou d'autorégulation, rien que pour leur dérive professionnelle.

Il est remarquable de noter au Togo l'engagement de la presse dans le champ politique. Pour des raisons financières certainement. Or cet engagement ne saurait être total s'il ne contribuait pas à l'édification de la citoyenneté. Une lourde responsabilité donc qui pèse sur les épaules des professionnels de la communication qui doivent être capables d'informer sur la conduite de la vie publique et sur différentes questions qui affectent le quotidien des populations, sans parti pris, afin de permettre aux citoyens de juger leurs élus et de réagir en posant des choix éclairés. Les dérives identifiées dans les médias sont souvent liées au manque de formation, à la méconnaissance des règles qui régissent la profession de journaliste mais aussi à l'insuffisance de ressources financières.

L'année 2008 a été marquée au Togo par quelques cas notoires dans lesquels la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) se sont illustrés à travers des décisions et des communiqués de presse.

Des confrères sous le regard de la HAAC

Deux affaires ont fait couler beaucoup d'encre et de salive dans les coulisses de la HAAC depuis le 19 février 2008. La décision portant suspension définitive des éditoriaux, billets ou réflexions de Daniel Lawson-Drackey sur Radio Nana FM et la décision portant interdiction des films ibos sur TV Zion de Luc Russel Adjaho.

TV Zion et Nana FM ont pris des contacts avec la HAAC pour la levée des sanctions.

Le confrère Lawson Drakey a saisi la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) puis la Chambre administrative de la Cour Suprême de son affaire.

Le 23 septembre 2008, suite à des demandes de pardon à deux reprises et à son engagement de " ne citer les noms de familles et de ne plus jamais s'attaquer à qui que ce soit ", M. Adjaho, est autorisé à nouveau par la HAAC à reprendre la diffusion des films ibos sur TV Zion.

L'équipe de la HAAC, dirigée par Philippe Evegno, a eu, à plusieurs reprises, à rappeler les confrères à l'ordre, surtout ceux qui animent des émissions interactives et ont tendance " à opposer les Togolais par des déclarations, le plus souvent, mensongères et en des termes haineux. " C'est pour combattre cette situation que la Haute Autorité exhorte les Directeurs de publication au professionnalisme et à la recherche de l'excellence.

D'autres plaignants préfèrent le tribunal pour régler leurs différends avec les confrères pour des cas de diffamation. Ces plaintes ont souvent été renvoyées à la HAAC pour des procédures de conciliation.

Des confrères devant le tribunal des pairs à l'OTM

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM), chargé de veiller à l'application du code de déontologie, a eu à auditionner des pairs pour des cas de plainte ou d'auto-saisine au cours du deuxième semestre de l'année 2008.

La ministre Méimounatou Ibrahima a porté plainte contre l'hebdomadaire «Le triangle des Enjeux» pour " des insinuations et des contrevérités d'une extrême gravité " à propos de la gestion des dons aux sinistrés suite aux inondations de juillet 2008. L'équipe de l'OTM, conduite par Kasséré Pierre Sabi, a eu à auditionner le Directeur de publication qui a publié un rectificatif une semaine après.

Le plaignant M. Agbéyomé Kodjo, président de OBUTS (Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire) reproche aux journaux «Le Canard Indépendant», «Combat du Peuple» et «Le Regard» d'avoir publié des articles mensongers et diffamatoires à son endroit et d'être des " ouvriers de la plume " qui auraient reçu des ordres pour faire échec à son parti et à son président. L'OTM s'est dessaisi du dossier au profit de la HAAC pour la simple raison que le même courrier a été parallèlement et simultanément adressé à l'instance de régulation des médias et à l'Observatoire.

Le journaliste Hans Masro qualifie de diffamatoires les écrits du confrère Dimas Dzikodo, Directeur de publication du bihebdomadaire Forum de la Semaine, suite à une émission télévisée au cours de laquelle les confrères invités avaient à se prononcer sur l'avenir du football togolais sur la chaîne de télévision TLS. L'OTM, qui a auditionné le Directeur de publication, a prôné l'esprit de confraternité.

Un cas d'autosaisine a été enregistré au cours de la même période. L'OTM a reproché à l'hebdomadaire «Le Perroquet» d'avoir dérogé au respect de la règle de confraternité en traitant, dans un article, des confrères de " corrompus " parce qu'ils ont cru devoir honorer une audience sollicitée par la présidence de la République. Le Directeur de publication, qui prit bonne note des conseils de l'OTM, a publié un article rectificatif dans une des parutions qui ont suivi.

Typologie des manquements à l'éthique

Dans le contexte togolais, les manquements fréquemment enregistrés pourraient être classés en trois catégories :

- Le manque de responsabilité : des confrères qui, à la recherche du sensationnel, ne vérifient pas avant publication des informations sur la vie privée des citoyens ;

- Le manque de ressources financières : des confrères qui, pour de maigres pécules, sont prêts à s'inféoder à des pouvoirs politiques, économiques ou religieux pour la survie de leur publication ;
- Le manque de confraternité : des confrères qui utilisent les colonnes de leurs publications pour régler des comptes à d'autres confrères.

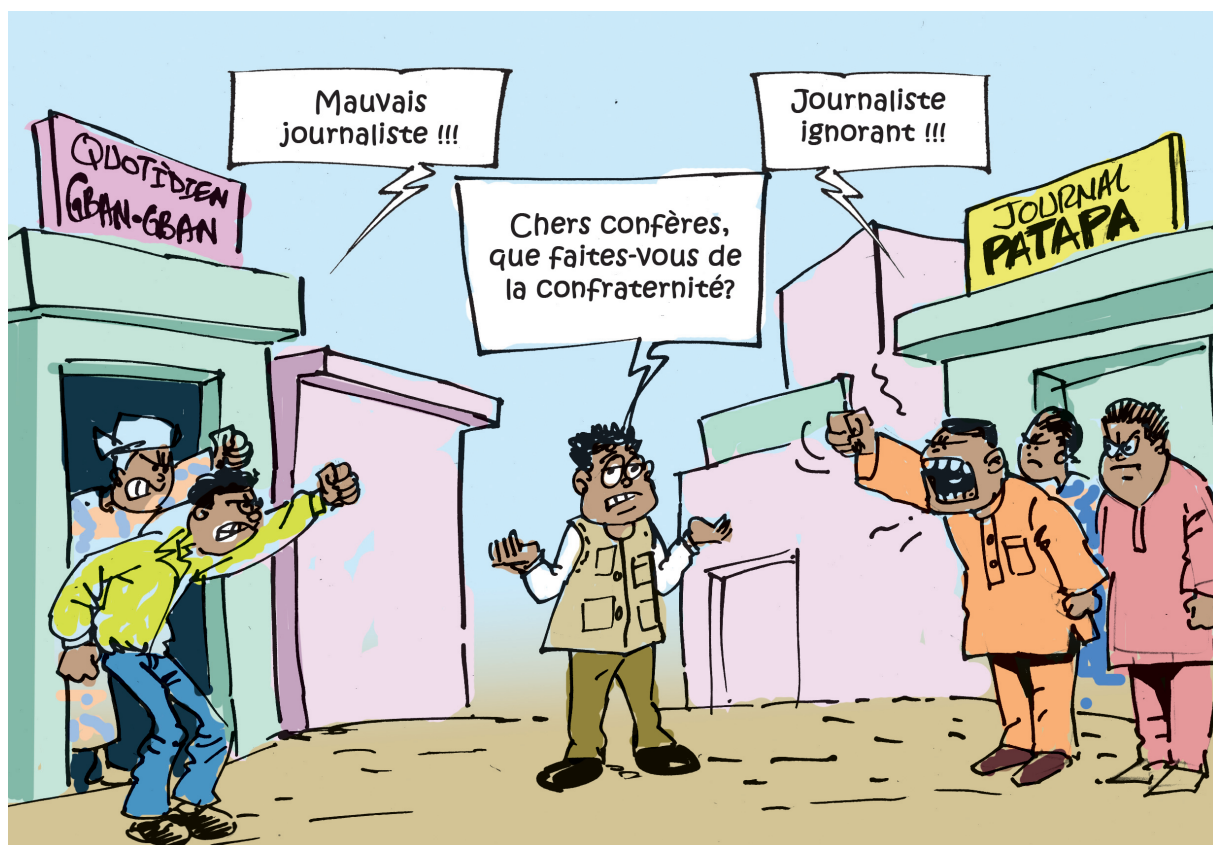
Les perspectives

Pour une responsabilisation plus accrue des acteurs de la presse togolaise, voici quelques pistes à explorer. Loin d'être exhaustives, elles pourraient servir de balise pour les professionnels :

- la poursuite de la formation ou le renforcement des connaissances des journalistes en matière de principes du journalisme ;
- la vulgarisation du code de déontologie dans toutes les rédactions ;
- la création d'une chronique de déontologie régulière dans une revue professionnelle pour dénoncer les abus des confrères ;
- la poursuite de la critique régulière par des professionnels avisés des publications à travers le forum sur l'éthique et la déontologie ;
- la création d'un comité d'éthique et de déontologie qui sera invité à éveiller la conscience déontologique, à stimuler le débat et à conseiller des solutions aux commanditaires, notamment les organisations professionnelles des médias ;
- le renforcement du potentiel financier des médias par l'aide de l'Etat à la presse ;
- l'adoption des statuts des journalistes face à la précarité des salaires, à la corruption, à l'influence et à la manipulation des cercles du pouvoir politique, économique et/ou financier.

Une certaine tradition veut que l'on accorde aux médias, le rôle de " quatrième pouvoir ". C'est avec fierté que nous avons embrassé la carrière de journaliste. Quoi de plus normal d'inviter les uns et les autres à se serrer les coudes pour défendre ce noble métier que nous avons délibérément choisi. Notre honneur y gagne, la corporation aussi.

Par M. Amévi DABLA
*Membre de l'Observatoire
 Togolais des Médias (OTM)*



LA QUESTION DE LA CONFRATERNITÉ AU CŒUR DES MÉDIAS TOGOLAIS

La presse togolaise n'a pas bonne presse. Elle n'a pas bonne presse auprès de ses lecteurs et de ses journalistes eux-mêmes, eu égard au fléau qui la mine : le nombre de plus en plus croissant de journalistes qui se retournent contre les confrères pour des raisons inavouées.

Il n'est pas faux de dire que le journalisme est une confrérie avec ses règles, et surtout son code moral. C'est clair que les confrères doivent se soutenir. Ils doivent aussi respecter aux citoyens. C'est avec cet idéal qu'on exerce son droit à la liberté d'expression et qu'on construit la démocratie. Si on n'y croit pas, on n'y va pas. Parce que le stylo peut être une arme beaucoup plus mortelle que la plupart des fusils, surtout quand il est utilisé, au nom d'une liberté d'expression pratiquée sans aucune modération. En parlant de fusil, si la devise de la police est de " protéger et servir " celle du journaliste doit être d' " informer et de servir son public ". Informer est une fonction aussi lourde, sinon plus importante que celle de gouverner. Informer n'est pas jouer, ni un simple droit, c'est une grande responsabilité que le journaliste doit apprendre à assumer avec beaucoup de précaution. Et qui veut devenir un bon journaliste doit éviter tout manquement aux obligations d'objectivité et de véracité et obéir strictement aux règles de prudence et de vérification des informations.

L'analyse des médias togolais depuis plus d'une décennie est révélatrice sur ce qu'on peut appeler la montée au front des journalistes contre leurs confrères. L'anti-confraternité est devenue une maladie incurable que la presse traîne. Et pourtant, le Code de Déontologie des journalistes du Togo, en son article 16, est formel : " Le journaliste doit rechercher et entretenir la confraternité. Il n'utilise pas les colonnes des journaux ou des antennes à des fins de règlement de compte avec des confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ne provoque pas son licenciement en proposant de travailler à sa place à des conditions inférieures ".

Ce code moral est simplement foulé aux pieds puisqu'au sein de la corporation, le climat n'est pas à l'entente ni à la fraternité. L'amitié et le respect mutuel entre différentes rédactions, d'une part, et entre les rédacteurs, d'autre part, n'existent pas. Les attaques et contre-attaques sont légion, témoignant de la mauvaise santé du contrat moral entre confrères. C'est pour dénoncer cet état de fait dans les médias que notre confrère ivoirien Zio Moussa, rédacteur en chef au Groupe Fraternité Matin, a pu écrire : " L'on constatera simplement que la confraternité, qui ne relève d'aucune autre autorité extérieure à la corporation des journalistes, n'a pas fait de bonds spectaculaires en avant. Elle a bien souvent été malmenée. Les journalistes sofas ou militants ne sont pas un mythe. Engagés dans un combat politique dont les véritables mobiles et les logiques leur échappent, ils ont parfois étalé leurs limites avec le parti pris d'attaques en règle contre les confrères. Puisant dans une panoplie impressionnante d'injures, de diffamations, d'atteintes à la vie privée. Comme si les journalistes d'en face (terme qui renvoie à l'affrontement) forment la première division blindée qu'il faut d'abord écraser par des tirs d'artillerie lourde avant d'atteindre les géné-

raux (hommes politiques) et mieux les massacrer avec les mêmes armes : injures, diffamations, atteintes à la vie privée ... La liste est longue " in L'Etat de la Presse en Côte d'Ivoire, 1996.

Les appels à l'ordre, à travers des communiqués de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) et de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) sont comme de l'eau jetée contre une pierre. Mêmes des journées de réflexions sur l'épineuse question de la confraternité au sein des médias togolais n'ont pas servi. La confraternité est toujours et surtout mise à rudes épreuves. Car tout simplement, nous semblons ignorer les règles de la confraternité stipulées dans **notre Code de Déontologie, en son article 16** : « Le journaliste doit rechercher et entretenir la confraternité. Il n'utilise pas les colonnes des journaux ou des antennes à des fins de règlements de compte avec des confrères. »

Que faire face à une profession où les journalistes " bradent " leurs confrères par esprit de vengeance ou par appât du gain et où ils se tuent «à grand feu» ? Ils doivent s'approprier davantage leurs propres règles et surtout le code moral de leur propre profession. L'Etat et les organisations professionnelles des journalistes mettront plus l'accent sur la formation, le recyclage, le perfectionnement et le professionnalisme des journalistes. Ce sont là quelques thérapeutiques à la mauvaise santé du contrat moral. Le journaliste togolais doit réapprendre " un comportement fait de savoir-vivre, de respect réciproque ", et de surcroît, il doit savoir que " la confraternité ne sait que faire du mépris, de la suffisance, du complexe de supériorité ou d'infériorité, mais qu'elle magnifie l'amitié, la solidarité, et admet la critique " .

Par M. Valentin Komla NYATIKA

Rédacteur à Crocodile et Conseiller de l'OTIFEM



LA RESPONSABILITÉ DU JOURNALISTE FACE AUX GROUPES DE PRESSION

X

La presse fait l'opinion et façonne les convictions du public. De ce fait, elle s'impose comme une puissance incontournable avec laquelle les décideurs doivent compter.

Les médias constituent un acteur externe à l'État dans la prise de décision. Bien qu'ils jouent le même rôle que les groupes de pression, ils ne sont pas à l'abri de ces derniers.

Les groupes de pression contribuent généralement aux étapes de l'émergence, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques : ils désignent un ensemble de personnes ayant une ou des caractéristiques communes pour faire valoir des revendications auprès des institutions (gouvernement), de l'opinion publique ou des autres groupes. Promouvoir une cause, défendre une image ou un intérêt ; Cible ou partenaire des groupes de pression selon les circonstances, le quatrième pouvoir évolue dans l'univers de Kofi Gombo, un univers « *sans pitié comme dans les affaires* ».

Les opinions quant au rôle des médias au sein des politiques publiques sont très larges. Certains scientifiques les considèrent comme marginaux, alors que d'autres les considèrent essentiels. Mais il n'empêche qu'ils sont toujours redoutés parce qu'ils ont un avantage de taille : ils sont lus, vus ou écoutés et contribuent à façonner l'opinion sur les décideurs. Quelle personnalité peut rester indifférente aux écrits de la presse ou aux propos la concernant ?

Ils transmettent l'information, font ressortir les problèmes sociaux et jouent le rôle de chiens de garde des valeurs éthiques et démocratiques. Les médias sont un lien crucial entre l'État et la société. Ils jouent également le rôle de médiateur entre les différents acteurs.

Les gouvernements se servent des médias lors de la formulation. Les citoyens dénoncent des situations aux médias et lancent des ballons pour tester l'opinion publique.

Si les médias n'occupent pas plus de place dans la prise de décision politique, cela s'explique par : le sensationnalisme, ensuite la nouvelle fraîche (la nouvelle d'hier ne compte pas) et enfin l'information au détriment de l'éducation. Et le paradoxe, c'est que ceux qui font ce genre de reproches ne résistent pas à la tentation de se procurer les journaux à sensation les encourageant.

Le journaliste cible principale

Ce qu'on espère du meilleur journaliste sorti de grandes écoles de journalisme, c'est qu'il résiste face aux pouvoirs économique et politique, mais aussi, par exemple, aux pressions des propriétaires de la presse. « *Il faut relater les faits, rien d'autre que les faits, après les avoir vérifiés. L'objectivité n'existe pas, bien sûr, mais il faut y tendre, être le plus impartial possible* ». Le regard d'un journaliste n'est pas exempt de subjectivité, chacun voit la réalité à sa façon, et possède sa façon de la raconter. « *Il faut assurer une authentique pluralité des*

opinions à l'intérieur des rédactions, et dans le panorama des média. Il faut que chaque fraction de l'opinion publique soit représentée. Il faut une presse libérée des puissances d'argent et des compromissions politiques.

Mais de nos jours, le journaliste qui se limite aux reportages et aux commentaires impartiaux n'impressionne pas. « Dans un siècle où la puissance de la technologie explose, et où la communication en temps réel rejoint les quatre coins du monde, les journalistes ont toujours moins le temps et l'habitude de prendre du recul face au flux de nouvelles qui les submerge, et qu'ils dirigent directement vers le consommateur : ils risquent de devenir des fonctionnaires de l'information.

En Côte d'Ivoire, l'alignement éditoriale sur des partis politiques semble la chose la mieux partagée. Les journaux qui n'ont pas choisi leur camp sont désignés sous le terme péjoratif d' « *apparents* ». Là-bas, les journalistes sont fiers d'être perçus comme militants ou travailleurs pour le compte d'un camp politique. Mais il n'en demeure pas moins que le quotidien gouvernemental « *Fraternité Matin* », de par son effort d'impartialité, se rend incontournable sur l'échiquier médiatique ivoirien.

Au Togo, les accointances avec les politiques sont dues moins à une pression organisée par les partis politiques que par souci de plaire aux responsables de parti et surtout à des militants qui sont des lecteurs. Dans ce petit pays historiquement gangrené par des considérations manichéennes, tout effort d'impartialité devient suspect. Mais si les journalistes tirent profit de leur alignement, parfois volontaire, ils sont considérés comme des militants à la solde des leaders et traités comme tels par aussi bien les sympathisants du parti considéré que les adversaires de celui-ci.

Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre des responsables de partis se plaindre de ne pas être assez aidés par tel ou tel organe de presse ou d'information. Lors des rencontres publiques, ils exigent des journalistes qu'ils soient impartiaux et objectifs mais en privé, ils attendent d'être soutenus par la presse à travers des écrits appuyant leurs positions, en s'abstenant de les critiquer et en prenant systématiquement position contre leurs adversaires. A force donc de percevoir et d'utiliser les journalistes comme de simples outils contre leurs adversaires, les hommes politiques en viennent à voir, souvent à tort, la main de leurs adversaires derrière des écrits de journalistes qui leur paraissent hostiles. Les félicitations d'un homme politique à un journaliste ne sont pas toujours gratuites.

Cela peut arriver qu'on achète un journaliste, ou un article. Mais une forme de corruption beaucoup plus subtile et insidieuse, dérive de la fréquentation assidue de certains milieux. Les journalistes enchaînent les conférences de presse, et côtoient, jour après jour, des hommes politiques, des industriels, des hommes de pouvoir. Une certaine familiarité s'installe, on commence à se tutoyer, on déjeune ensemble. Les hommes politiques, par moments, font de petits cadeaux qu'ils disent désintéressés et n'hésitent pas à compatir dans les moments difficiles.

Dans cette situation, un journaliste peut être amené, même sans s'en rendre compte, à occulter ou à minimiser des faits négatifs qui concernent tous ces gens qu'on fréquente. Aux mains des hommes d'affaires, ministres, parlementaires qui s'acoquinent, entre délits d'initiés, pots-de-vin et combines en tout genre, la presse, naviguant sur «les fonds et bas-fonds», est manœuvrée, subornée, pervertie de sorte que les rédactions ne peuvent plus traiter normalement des informations qui auraient des conséquences négatives ou déplaisantes pour certains actionnaires. L'utilisation massive de la presse par les milieux d'affaires est frappante. Certes, et on l'oublie trop souvent, la presse est une entreprise. Elle nécessite donc des capitaux. Ceux qui les détiennent sont naturellement les mieux placés pour les fournir. Mais au-delà de l'apport en capital et de la recherche du profit, les milieux d'affaires ont surtout utilisé les journaux comme vecteurs d'influence et de pression sur les pouvoirs politiques et l'opinion. Les groupes financiers sont en mesure d'utiliser cette présence pour intervenir sur la politique rédactionnelle.

En cela, la complicité parfaite entre le pouvoir d'Etat et les hommes d'affaires, puissances d'argent contre la masse au profit du conservatisme. Aussi le premier pouvoir s'efforce-t-il de neutraliser le quatrième qui est souvent au service du bas peuple. La pression des hommes d'affaires et des puissances d'argent n'est pas fondamentalement différente de celle qu'utilisent les partis politiques. Pour des raisons liées à leur image, les hommes d'affaires considèrent comme « *bons journalistes* » ceux qui vantent leurs mérites, images et de ce fait attirent des clients potentiels. Comme aime à le rappeler un homme d'affaires Togolais : « *Vous les journalistes, soyez positifs. Evitez d'étaler des révélations qui peuvent pousser à la faillite les sociétés qui nourrissent l'économie nationale* ».

Il ne faut pas oublier le poids non négligeable de la publicité rédactionnelle ou non qui peut soumettre les journaux à des consignes dictées directement ou indirectement. Dans ces conditions, le journaliste sait alors à quoi s'en tenir. Il est lui-même exposé aux pressions puisqu'il est un outil qu'on peut utiliser pour exercer des pressions sur l'opinion et les décideurs. Au Togo, on peut citer le cas du groupe Progosa qui s'appuie sur certains médias togolais pour s'attaquer à son adversaire Bolloré. Certaines pressions sont insidieuses et subreptices comme le fait pour des entreprises ou sociétés à but lucratif de faire faire de la publicité gratuite aux médias à travers des pseudo-conférences de presse.

Redoutable capacité

Un bon journaliste doit vérifier ses informations avant de les rendre publiques. Or très souvent, le fait d'entreprendre la vérification d'une information qui pourrait mettre en péril de gros intérêts risque d'être fatal pour l'investigateur qui peut être neutralisé avant d'avoir porté les résultats de ses investigations sur la place publique.

La quête de la vérité sur un événement ou sur un dossier doit être le principe d'indépendance du journaliste face à sa direction de la publication. Mais il est vrai car vérifié que le travail du journalisme s'avère périlleux face aux pressions de la société marchande (capitaliste) et celle de la politique d'influence, car dominante par le biais des institutions de la république.

C'est surtout lorsque le journaliste investigate sur un sujet jugé négatif parce que très sensible et compromettant pour le pouvoir d'Etat et des puissances d'argent que la machine de la pression se met en branle et prend diverses facettes.

La persuasion est la plus facile et la plus recherchée, mais assez longue et complexe. Si cet argumentaire ne donne pas de résultats, les groupes de pression peuvent employer des méthodes plus musclées, mais qui ont montré leur efficacité. Soit l'action occulte à travers l'établissement des relations privées et la corruption du journaliste en possession du dossier ou de son patron. On peut aussi, en mettant d'énormes moyens, user du pouvoir de la peur pour retourner le journaliste têtu en l'extirpant de son ancienne rédaction par l'intermédiaire de sa famille. L'action ouverte ou directe qui vise à instrumentaliser les tribunaux et à entreprendre les campagnes de financement de journaux concurrent. Pour dévaluer les révélations accablantes, on suscite, à coup de moyens financiers, des articles tendancieux dans plusieurs journaux qui acceptent de fouler aux pieds la règle de la confraternité et la solidarité- attribuant les écrits déplaisants à un comploteur supposé et s'en prenant vertement à l'auteur et ce, au profit de la personne physique ou morale mise en cause.

Souvent, les journalistes doivent choisir : violer les règles élémentaires de son métier, ou risquer des ennuis sans pouvoir compter sur le soutien du patron. Car c'est le journaliste, celui-là même qui est garant de l'éthique, qui s'expose au blâme et éventuellement sa rédaction en chef, mais pas l'éditeur.

Un journaliste étant de matière fragile, il peut, dans son inconscient, relayer, par ses écrits, ses opinions personnelles (politique, religieuse, etc.) ou celles des puissances dominatrices ou groupes de pression (lobby). Il peut être victime de la manipulation.

Pour vouloir sortir «le scoop» qui ferait vaciller ou trembler les puissances d'argent, le journaliste doit prendre en considération que le système peut, selon les circonstances, lui permettre de faire son travail, le censurer ou l'empêcher de faire son métier d'investigateur. Les méthodes de blocages sont le licenciement pour acte d'indépendance, la mutation vers un autre service, une modification substantielle de son article, les pressions physique ou psychologique sur lui ou sa famille, ou voire la calomnie sur sa personne. La justice sert parfois de vecteur d'anéantissement du travail journalistique en condamnant pour diffamation l'auteur, tout en se réduisant à l'analyse de la personne et en laissant de côté le système mis en cause.

Que faire donc ?

La réponse n'est pas évidente et universelle car elle dépend du libre arbitre du journaliste. Le journalisme d'investigation comporte des risques auxquels l'investigateur doit se préparer à faire face. Son seul secours, dans ces conditions, sera sa rigueur car les journalistes qui bâtissent leur célébrité sur un travail rigoureux comme ceux du watergate sont très respectés et immunisés contre les pressions. Il faut assez d'imaginations pour contourner les obstacles.

Comme le dit le célèbre dessinateur Plantu « *Il faut trouver l'astuce pour ne pas se faire manger par l'homme politique. En Chine, il y a des risques pour les dessinateurs de presse, pas en France. Les politiques peuvent ne pas être d'accord, me le dire, mais ils savent qu'ils ne me mettront pas la pression.* »

Plantu possède les armes pour déjouer le « *politiquement correct* ». Illustration avec ce croquis de Jean-Marie Le Pen, le bras tendu avec un brassard (sans croix gammée dont la représentation est interdite), situé sous un projecteur. Et voilà que l'ombre du projecteur, portée sur le front de Le Pen, représente une mèche de cheveux, et l'ombre sous le nez une moustache. Deux éléments distinctifs qui rappellent un dictateur allemand.

Le journaliste doit éviter le copinage poussé avec les hommes d'affaires et les hommes politiques. Pour le centriste François Bayrou, le pouvoir politique, le pouvoir médiatique et les puissances d'argent doivent être indépendants les uns des autres. Il doit y avoir une distance entre le monde politique et les puissances d'argent, il faut distinguer l'intérêt général des intérêts privés. *D'abord, que les groupes qui possèdent des médias soient par ailleurs en affaire avec l'Etat : c'est une anomalie démocratique qu'il y ait des liens de clientèle entre l'Etat et les groupes de presse, dans d'autres activités comme l'armement ou le bâtiment (...). Je propose une loi interdisant aux grands groupes qui vivent des commandes de l'Etat d'acquérir des entreprises de médias. »*

Un rédacteur qui s'y connaît en pressions a un avis clair : « *le renforcement du Conseil de la presse est sans doute le seul moyen de permettre une supervision du travail des journalistes, qui soit acceptable par les personnes mises en cause dans des articles, et qui ne mette pas en péril la santé financière des journaux.* »

Les organisations de presse doivent bâtir une solidarité agissante face aux éventuelles pressions ; s'impose la nécessité de mettre les organisations de défense des libertés de la presse au courant des menaces. Le journaliste qui se sent menacé doit prendre des précautions, signaler ses itinéraires, changer ses habitudes, ménager ses fréquentations et s'efforcer d'avoir un comportement social exemplaire.

Le journaliste

1. prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes ;
2. tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles ;
3. ne reconnaît que la juridiction de ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel ; n'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle ;
4. s'interdit d'invoquer un titre ou une qualité imaginaires, d'user de moyens déloyaux pour obtenir une information ou surprendre la bonne foi de quiconque ;

5. ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;
6. ne signe pas de son nom des articles de réclame commerciale ou financière ;
7. ne commet aucun plagiat, cite les confrères dont il reproduit un texte quelconque ;
8. ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures ;
9. garde le secret professionnel ;
10. n'utilise pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ;
11. revendique la liberté de publier honnêtement ses informations, tient le scrupule et le souci de justice pour règles premières, ne confond pas son rôle avec celui du policier.

Extrait de la charte du journaliste professionnel

Par M. Abass Mikaila SAIBOU
Journaliste, Membre de l'OTM